



Berne, le 12 décembre 2013
Jean-Pierre Danthine

Remarques introductives de Jean-Pierre Danthine

Dans l'exposé que je vais vous présenter, j'aimerais me pencher sur la situation des banques suisses sous l'angle de la stabilité financière. Je parlerai d'abord des grandes banques, puis j'aborderai les banques axées sur le marché intérieur. Je conclurai par quelques remarques sur les billets de banque.

Renforcement de la résilience des grandes banques

Depuis notre dernière conférence de presse en juin 2013, les deux grandes banques suisses ont fait de nouveaux progrès en matière de fonds propres. Elles ont en particulier accru leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques et affichent, sur le plan international, des ratios supérieurs à la moyenne des grandes banques comparables. Ainsi, au Credit Suisse, la part que les fonds propres pouvant absorber des pertes représentent dans les actifs pondérés en fonction des risques a déjà passé à 13%, soit le ratio qui sera obligatoire à partir de 2019. Conformément aux plans qu'elle a publiés, UBS devrait atteindre cette valeur réglementaire d'ici à fin 2014. Pour ce qui concerne le total des fonds propres, qui englobe, en plus des fonds propres pouvant absorber des pertes, des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas, les grandes banques ont aussi accompli des progrès considérables; toutefois, elles n'affichent pas encore le ratio qui sera exigé à partir de 2019.

La situation se présente sous un autre jour lorsque l'on examine les ratios de fonds propres non pondérés, autrement dit les *leverage ratios*. Certes, les deux grandes banques ont aussi sensiblement amélioré ces ratios. Mais sur la base de différentes définitions courantes, ceux-ci demeurent encore inférieurs à la moyenne des grandes banques opérant à l'échelle internationale.

Comme l'a expliqué mon collègue Thomas Jordan, l'environnement du secteur bancaire suisse reste difficile. Il est donc primordial que les grandes banques continuent de renforcer leur dotation en fonds propres et d'accroître ainsi leur résilience en accordant une attention particulière au *leverage ratio*. Celui-ci est en effet de plus en plus utilisé comme valeur de



Conférence de presse

référence pour mesurer la résilience des banques. En cas de crise notamment, le *leverage ratio* est au centre de l'attention des acteurs du marché.

Pour ce qui est des grandes banques, la BNS estime que la priorité absolue revient à l'application rigoureuse et rapide de la réglementation *too big to fail*. Cette question a deux aspects.

Premièrement, il faut renforcer la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour calculer le montant des actifs pondérés en fonction des risques, car, comme nous l'avons exposé précédemment, les grandes banques présentent une situation en matière de fonds propres différente selon que le critère choisi est le ratio des fonds propres pondérés en fonction des risques ou le *leverage ratio*. La FINMA examine actuellement, en collaboration avec la Banque nationale, si l'approche fondée sur les modèles internes pour calculer le montant des actifs pondérés en fonction des risques fait apparaître des différences par rapport à l'approche standard. Si l'analyse montre qu'il n'existe pas de différences majeures inexplicables, cela devrait renforcer la confiance du marché dans l'approche fondée sur les modèles internes. Dans le cas contraire, il faudrait adopter des mesures correctives. Celles-ci renforceraient alors la confiance du marché dans l'approche fondée sur les modèles internes.

Deuxièmement, il y a lieu de prendre des dispositions garantissant, si nécessaire, la liquidation ordonnée des grandes banques en cas de crise. Du point de vue de la Suisse, il est capital de pouvoir recourir à des plans d'urgence permettant de maintenir les fonctions d'importance systémique. Ces plans doivent être crédibles, et ils doivent pouvoir être mis à exécution en cas de crise. Les grandes banques devraient donc continuer de développer leurs plans d'urgence de manière systématique. De plus, des plans de liquidation au niveau international doivent garantir que les unités des grandes banques qui ne remplissent pas de fonctions d'importance systémique puissent faire l'objet d'une liquidation ordonnée. Les remaniements au niveau de la structure du groupe, tels que les deux grandes banques les ont annoncés récemment, représentent un premier pas dans cette direction. Un autre instrument pour faciliter la liquidation au niveau international se fonde sur le concept du *bail in*, largement discuté sur le plan international. Il s'agit de permettre, lorsque c'est nécessaire, la conversion des fonds étrangers en fonds propres, de sorte que les grandes banques pourraient supporter des pertes plus élevées en cas de crise. Pour qu'un tel mécanisme soit efficace, les fonds étrangers disponibles doivent être suffisants et présenter des propriétés garantissant leur conversion sans heurts en fonds propres en cas de crise. Il faudra à ce titre examiner la nécessité de compléter la réglementation *too big to fail* en tenant notamment compte des particularités suisses.

Banques axées sur le marché intérieur: résilience et politique en matière d'octroi de crédits

Je passe maintenant à la situation des banques axées sur le marché intérieur. En Suisse, les risques sur les marchés hypothécaire et immobilier se sont encore accrus depuis fin 2012.

Conférence de presse

Cette évolution constitue le principal danger à moyen terme pour la stabilité des banques axées sur le marché intérieur.

La situation s'est détériorée surtout sur le marché hypothécaire. En 2013, la croissance des prêts hypothécaires dans le secteur de l'immobilier résidentiel est restée supérieure à celle du produit intérieur brut. Durant les trois premiers trimestres, le volume des prêts hypothécaires s'est accru de 27 milliards de francs, soit de 4,4% en données annualisées. Dans le même temps, le PIB annuel, c'est-à-dire la production cumulée sur quatre trimestres, a progressé de 8,4 milliards de francs par rapport à fin 2012, soit de 1,9% en données annualisées. Autrement dit, l'endettement déjà élevé à l'échelle du pays a continué d'augmenter plus vite que la capacité de supporter la dette à l'aide du revenu disponible.

De plus, la situation s'est légèrement aggravée sur le marché de l'immobilier résidentiel. Selon le segment étudié, les prix de l'immobilier ont affiché, depuis le début de l'année, une progression moyenne comprise entre 2,6% et 3,5% en termes réels. Malgré un ralentissement par rapport à l'année précédente, ces taux de croissance restent historiquement élevés. En outre, les prix de l'immobilier résidentiel ont, dans l'ensemble, davantage augmenté depuis le début de l'année que les loyers ou les revenus.

Pour ce qui concerne la propension aux risques, un retournement de tendance n'est pas non plus observable. Certes, la part des prêts hypothécaires nouvellement accordés à des propriétaires habitant dans leur logement et présentant une quotité de financement élevée a légèrement diminué. Mais on ne constate aucune évolution comparable au niveau des risques liés à la capacité financière des emprunteurs. Par ailleurs, les banques axées sur le marché intérieur demeurent le moteur de la forte croissance des prêts hypothécaires en Suisse. Si certaines d'entre elles ont sensiblement réduit la progression du volume des prêts accordés par rapport à l'année précédente, d'autres ont par contre maintenu leur croissance élevée, voire l'ont encore accélérée. Enfin, le risque de taux d'intérêt des banques se situe à un niveau extrêmement élevé, alors même que les marges d'intérêt moyennes ont poursuivi leur recul pendant la même période.

On peut se féliciter de la capitalisation relativement élevée des banques axées sur le marché intérieur eu égard aux exigences réglementaires. Toutefois, comme nous l'avons mentionné cette année dans notre Rapport sur la stabilité financière, il est possible que le niveau de ces fonds propres réglementaires conduise à surestimer la résilience des banques. En effet, ces fonds propres réglementaires ne prennent pas, ou pas suffisamment, en compte des risques importants en rapport avec les marchés hypothécaire et immobilier, ou encore le risque de taux d'intérêt auquel les banques sont exposées. Aussi les banques devraient-elles vérifier en permanence, indépendamment des exigences réglementaires, si leur résilience est appropriée et, au besoin, l'adapter. Elles devraient être en mesure de continuer à assumer leurs fonctions importantes pour l'économie, même en cas de fort repli des prix immobiliers et d'augmentation simultanée des taux d'intérêt.

Ces dernières années, les autorités compétentes ont mis en œuvre différentes mesures pour réduire les risques que font peser les marchés hypothécaire et immobilier sur la stabilité

Conférence de presse

financière. La dernière en date est la décision prise en février d'activer le volant anticyclique de fonds propres. Toutes ces mesures étaient nécessaires et ont été utiles. Par exemple, l'activation du volant anticyclique de fonds propres, entre autres, a incité certaines grandes banques axées sur le marché intérieur à prendre cette année des mesures afin de renforcer leurs fonds propres et, partant, leur résilience. Mais il s'avère que les mesures mises en œuvre jusqu'ici n'ont pas été suffisantes pour prévenir une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier.

Alors que les taux sont durablement bas et que les banques présentent une propension au risque qui reste élevée, il est à craindre que les déséquilibres continuent de s'accroître. Aussi la Banque nationale continue-t-elle de suivre la situation avec la plus grande vigilance. Elle examine régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

L'approvisionnement de l'économie en billets de banque sûrs reste garanti

Je conclurai par quelques remarques sur les billets de banque. Début octobre, nous avons informé le grand public du fait que, depuis l'automne 2012, un petit nombre de billets de 1 000 francs qui n'avaient pas été émis par la Banque nationale étaient en circulation. Comme vous le savez, ces coupures ont été dérobées chez Orell Füssli durant le processus de production, et n'avaient donc pas encore intégralement passé tous les stades de fabrication.

Afin de ne pas entraver l'enquête du Ministère public de la Confédération, nous n'avons informé le public qu'après que certains de ces billets sont apparus en Suisse. Comme nous l'avons indiqué, les détenteurs de ces billets seront indemnisés par Orell Füssli à la valeur nominale.

Pour la Banque nationale, la sécurité de la fabrication des billets de banque suisses est absolument centrale. De son côté, Orell Füssli a revu son système de sécurité et pris les mesures nécessaires afin d'exclure ce type d'incident à l'avenir.

Je tiens à souligner ici que la Banque nationale collabore avec Orell Füssli pour la fabrication des billets de banque suisses depuis environ un siècle. L'approvisionnement de notre pays en billets de banque sûrs a toujours été garanti et continuera de l'être. Nous poursuivrons également le développement de la nouvelle série de billets de banque en étroite collaboration avec Orell Füssli.

Comme vous le savez, cette nouvelle série a été reportée à plusieurs reprises. La BNS entend mettre en circulation des billets de banque au graphisme moderne et intégrant les dernières innovations technologiques. A cet égard, la série de billets actuelle était remarquable lors de son lancement, au milieu des années 1990. Aujourd'hui encore, grâce à ces exigences de qualité, elle continue de satisfaire à des normes de sécurité élevées. Nous ne sommes donc pas dans l'urgence et la BNS n'est pas dans l'obligation de lancer une nouvelle série aussi vite que possible. La nouvelle série de billets devra satisfaire à des exigences très élevées, à la fois en matière de sécurité, de qualité et de production. Et elle devra rester en circulation au moins quinze ans après son émission. C'est pourquoi il vaut la peine de prendre le temps nécessaire

Conférence de presse

afin de vérifier la pertinence des éléments de sécurité. Ces éléments sont, en effet, à la fois complexes et nouveaux sur le plan technologique, et ils n'ont encore jamais été appliqués à des billets de banque. Différents tests sont en cours. La première coupure de la nouvelle série, qui est celle de 50 francs, pourra être émise au plus tôt en 2015. La date exacte d'émission sera communiquée dès que la production de cette coupure sera achevée.